

CATÉGORIES ET MESURES DE SÉCURITÉ RALLY COSTA BRAVA 2020

VITESSE FIA :

Catégorie	Classe	Homologation	Cylindrée	Passeport	Sécurité auto	Sécurité pilote	Licence
Toutes	Toutes	Selon la classe, jusqu'à 31/12/1990	Toutes	FIA HTP + Fiche homologation originale	Tout et homologué	Tout et homologué	FIA internationale

VITESSE RFEDA

Catégorie	Homologation	Cylindrée	Passeport	Sécurité auto	Sécurité pilote	Licence
Avant 81	Groupes 1, 2, 3, 4. (+5) jusqu'au 31/12/1981	Toutes	Fiche homologation originale	Tout et homologué Feux auxiliaires au xénon ou autre technologie avec esthétique originale autorisés.	Tout et homologué	Licence sans restrictions selon l'article 2 des prescriptions générales des championnats d'Espagne ou PPP ou PPC sans points ni blocage si 1 seule épreuve en Championnat d'Espagne ou Licence de pilote nationale d'une autre ASN (sans points ni blocage) et avec autorisation de l'ASN.
Avant 90	Groupes A, N et B. entre 1/1/1982 et 31/12/1990	Toutes	Fiche homologation originale	Pneumatiques selon norme FIA actuelle ou jusqu'à 2013 aux dimensions homologuées.		
5	Groupes 1, 2, 3, 4, A, N et B homologués jusqu'au 31/12/1990	Toutes	* Plus de modifications que sur la fiche. Approbation groupe de travail historique	Direction assistée électrique autorisée		
Youngtimers	Groupes 1, 2, 3, 4, A, N et B homologués entre le 1/2/1991 et le 31/12/2000	Toutes	Voitures modifiées par rapport aux spécifications de l'époque.	par la Commission		

RÉGULARITÉ RFEDA

Catégorie	Homologation	Cylindrée	Passeport	Sécurité auto	Sécurité pilote	Licence
Régularité Sport (Moyenne haute)	<p>Voitures de série jusqu'au 31.12.1957.</p> <p>Groupes 1, 2, 3, 4. (+5*), A, N et B Jusqu'au 31/12/1990</p> <p>1 seul appareil de mesure connecté.</p>	Toutes	<p>HRPC (FIA) ou PCR (RFEA)</p> <p>Passeport Communauté autonome accepté si approuvé par groupe de travail.</p> <p>Passeport d'une autre ASN accepté.</p> <p>Si vous participez à une seule épreuve du championnat, vous recevrez un passeport PCR sur place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extincteur 2 Kg. - Arceaux annexe K - Baquets homologués (valables 5 ans de plus) - Harnais FIA en vigueur. <p>Baquets, harnais et arceaux facultatifs dans les groupes 1, 3 et N.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feux auxiliaires au xénon ou autre technologie avec esthétique originale autorisés. - Pneumatiques selon norme FIA actuelle ou jusqu'à 2013. - 2 coupes-ceintures. - Récupérateur d'huile. 	Casque FIA Liste technique n°25	<p>Licence selon l'article 2 des prescriptions générales des championnats d'Espagne ou</p> <p>Licence avec restrictions (PR et COR) ou</p> <p>PPP ou PPC sans points si 1 seule épreuve en Championnat d'Espagne ou</p> <p>Licence de pilote nationale d'une autre ASN (sans points ni blocage) et avec autorisation de l'ASN.</p>
Régularité (Max 60 km/h)				<ul style="list-style-type: none"> - Extincteur 2 Kg. - Feux auxiliaires au xénon ou autre technologie avec esthétique originale autorisés. - Pneumatiques selon norme FIA actuelle ou jusqu'à 2013. - 2 coupe-ceintures. - Récupérateur d'huile. 		

VITESSE FCA

Groupe	Classe	Homologation	Cylindrée	Passeport	Sécurité voiture	Sécurité pilote	Licence
Historics	H1	Groupes 4 et B. Groupes 5 avec l'autorisation de la FCA. Du 01.01.58 au 31.12.85	Toutes	Fiche homologation FIA. Si la voiture elle a déjà un passeport PTVC (FCA ou RFEA) elle pourra avoir les modifications apparaissant sur le passeport.	- Tout et homologué - Arceau d'époque Annex K - Sièges FIA en vigueur ou annexe K. - Direction assistée électrique autorisée d'accord avec normes FCA. - Verres laterals et arrière en polycarbonate 5mm. Bride turbo en 33mm (Gr. N) ou 34mm (Gr. A / B)	Tout et homologué	Licence sans restrictions selon l'article 2 des prescriptions générales des championnats d'Espagne ou PPP / PPC ou Licence de pilote nationale d'une autre ASN (sans points ni blocage) et avec autorisation de l'ASN.
	H2	Groupes 2, 3 et A du 01.01.58 au 31.12.85					
	H3	Groupe 1 et N du 01.01.58 au 31.12.85					
Classics	C4	Groupes 4 et B. Groupes 5 avec autorisation de la FCA. Du 01.01.86 au 31.12.93		Non, mais l'approbation préalable de la FCA est requise.	Châssis, moteur, B/V et différentiels similaires à l'original reproduit. Décoration identique Sécurité conforme au Annex J de l'époque.		
	C5	Groupes 2,3, et A jusqu'au 31.12.93					
	C6	Grupe 1 et N du 01.01.86 jusqu'au 31.12.93					
LEGEND FCA	L8	Reproductions de Voitures homologuées entre le 01.01.86 et le 31.12.93 Ils n'apparaîtront pas au classement général		Fiche homologation FIA de la carrosserie originale.	Tout et homologué		
F2000, F+ et L	F2000	Voitures qui dépassent les caractéristiques de leur fiche d'homologation, d'accord avec le règlement FCA. Groupes F2000, F+ et L faits à partir d'une carrosserie homologuée entre le 01.01.58 et le 31.12.93 Ils n'apparaîtront pas au classement général					
FIA FCA	FIA	Voitures homologuées entre le 1.1.58 et le 31.12.90 avec passeport FIA HTP en cours.		FIA HTP	Selon HTP et Annex K		

RÉGULARITÉ FCA

REGULARITÉ SUPER SPORT Max 70/80 kmh et REGULARITÉ SPORT Max 55/60 kmh FCA

Groupe	Classe	Homologation	Cilindrée	Passeport	Securité voiture	Securité pilote	Licence
Historics	H1	Groupes 4 y B. Groupe 5 avec autorisation de la FCA. du 01.01.58 au 31.12.85	Toutes	Fiche Homologation FIA. Passeport Technique de la FCA (Ou sur place)	- Arceau 6 points FIA ou Annex K (Seulement recommandé en RS)	- Combinaison ignifugée FIA. (FIA 1986 où Standard 8856-2000) (Seulement recommandé en RS)	Licence sans restrictions selon l'article 2 des prescriptions générales des championnats d'Espagne ou PR / COR ou
	H2	Groupes 2, 3 et A de 01.01.58 hasta 31.12.85			- Ceintures FIA (expiration + 5 années) (Seulement recommandé en RS)	- Gants ignifugés (FIA 1986 où Standard 8856-2000) (Seulement recommandé en RS et copilotes)	Licence de pilote nationale d'une autre ASN (sans points ni blocage) et avec autorisation de l'ASN.
	H3	Grupo 1 et N du 01.01.58 au 31.12.85			- Sièges FIA 8855-1999 (expiration + 5 années) (En RS, sièges d'origine avec appuie-tête o Sièges FIA + 5 années)	- Casque FIA en vigueur. Liste techniques FIA n°25) en RRSS ou SNELL SA 2005 en RS	Permis de Participation Annuel FCA (Seulement Régularité Sport) ou
Classics	C4	Groupes 4 et B. Groupe 5 avec autorisation de la FCA. du 01.01.86 au 31.12.93		- Pneus Norme DOT ou E - Extincteur 2 kgs FIA Tout et homologué FIA.	- Pneus Norme DOT ou E - Extincteur 2 kgs FIA Tout et homologué FIA.	- Chaussures en caoutchouc, en acrylique ou en matières synthétiques non autorisées. Seulement chaussures fermées sont autorisées. Pantalon et manche longue obligatoire.	Permis de Participation pour une épreuve FCA (Seulement Régularité Sport)
	C5	Groupes , 3 et A du 01.01.86 au 31.12.93					
	C6	Groupe 1 et N du 01.01.86 au 31.12.93					
Groupes F2000 et L		Voitures qui dépassent les caractéristiques de leur fiche d'homologation, d'accord avec le règlement FCA. Groupes F2000 et L faits à partir d'une carrosserie homologuée entre le 01.01.58 et le 31.12.93 Ils n'apparaîtront pas au classement général	2000 cc (F2000). + de 2500 (L)	Fiche Homologation FIA de la carrosserie originale. Passeport Technique de la FCA (Ou sur place)	Tout et homologué		

LEGEND

Groupe	Âge du véhicule	Passeport	Sécurité voiture	Sécurité pilote	licence
LEGEND	Groupes 2 et 5 (originales ou répliques). Même préparation et décoration que celle des voitures originales de l'époque. ou Groupes 3 et 4 (Originales, répliques et Stradales) ou Groupes B (Originales, répliques et Stradales) ou Groupes A et Kit Car ex- officielles ou répliques d'ex-officielles ayant participé avant fin 2000. (Même préparation et décoration que celles originales) ou WRC ayant participé avant fin 2000. ou Voitures RFEA Categoria 5 ou Youngtimers	Non nécessaire Pour les groupes 2 et 5 il faudra remettre une photo de la voiture et aussi une photo et le palmares de la voiture réproduite dans le cas des répliques.	Annexe K. (Arceaux et baquets d'époque) Harnais homologués (+ 5 ans)	Casque homologué (+ de 5 ans) Combinaison ignifugée homologuée.	Assurance de l'organisation